

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application du paragraphe 3 de la résolution [2490 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le quatrième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

(*Signé*) Karim Asad Ahmad **Khan**
Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs



Quatrième rapport de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Résumé

Le quatrième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est présenté en application de la résolution 2490 (2019) du Conseil de sécurité.

Au cours de la période de référence, l'Équipe d'enquêteurs a continué à progresser dans la réalisation de ses priorités relatives au travail d'enquête, un certain nombre de pistes ayant désormais atteint la phase de la consolidation des preuves et de l'analyse juridique. L'objectif stratégique de l'Équipe d'enquêteurs étant de s'assurer qu'elle est en mesure d'enquêter sur les crimes commis contre toutes les communautés touchées en Iraq, deux unités d'enquête supplémentaires sont désormais opérationnelles sur le terrain.

La pandémie de COVID-19, ainsi que le contexte politique et sécuritaire complexe en Iraq, ont créé un environnement difficile pour la mise en œuvre des activités d'enquête. L'Équipe d'enquêteurs s'est efforcée d'être innovante dans son action et de progresser continuellement dans la collecte et l'analyse des preuves en exploitant pleinement les solutions technologiques et en adaptant le travail sur le terrain pour tirer le meilleur parti des principales possibilités de collecte d'éléments de preuves.

La priorité a été donnée à la recherche de nouvelles sources de preuves pouvant apporter une valeur ajoutée significative aux enquêtes en cours que mène l'Équipe d'enquêteurs et à celles qui relèvent des autorités nationales. L'élargissement de la coopération avec les homologues irakiens a été au cœur de ces efforts, s'agissant notamment de la collaboration avec le système judiciaire irakien pour obtenir des fournisseurs de services de téléphonie mobile irakien des enregistrements de données d'appel correspondant aux priorités de l'Équipe d'enquêteurs. La coopération avec les services de sécurité irakiens a permis l'extraction et l'analyse scientifique de données provenant de téléphones portables, de cartes SIM (module d'identification de l'abonné) et de supports de mémoire de masse utilisés qui avaient été utilisés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech). Ces avancées pourraient permettre un changement de paradigme en ce qui concerne les poursuites engagées contre les membres de l'EIIL.

Le comité chargé par le Gouvernement irakien d'agir en coordination avec l'Équipe d'enquêteur est resté un partenaire crucial et a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe à la mise en œuvre initiale d'un grand projet de numérisation des éléments de preuve lancé en mars. L'intégration d'experts nationaux en droit pénal marque une étape importante pour ce qui est de garantir que le travail de l'Équipe d'enquêteurs puisse soutenir efficacement les efforts nationaux destinés à établir les responsabilités. Les initiatives relatives à l'assistance technique et au partage des connaissances avec les autorités irakiennes ont également été élargies, s'agissant notamment des formations et de la fourniture d'équipements liés aux domaines de la criminalistique numérique et de la protection des témoins et de leur accompagnement.

Un système amélioré de gestion des preuves, mis au point par des experts internes en systèmes d'information, a renforcé la capacité de l'Équipe d'enquêteurs de saisir les occasions offertes en termes de collecte d'éléments de preuve.

L'utilisation de technologies de pointe a également été étendue à la collecte de preuves scientifiques dans les charniers et sur d'autres lieux de crime d'importance particulière.

Le renforcement des partenariats avec les communautés, les organisations non gouvernementales et les chefs religieux est resté au cœur des travaux de l'Équipe d'enquêteurs. En mars 2020, le Conseiller spécial de l'équipe, avec le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Adama Dieng, a soutenu l'adoption d'un document historique intitulé « déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de Daech », dans lequel les dirigeants de toutes les grandes confessions en Iraq ont souligné leur engagement collectif à soutenir l'Équipe d'enquêteurs dans ses efforts pour établir la responsabilité des crimes commis par l'EIIL.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Orientation stratégique et structure de l'Équipe d'enquêteurs	5
A. Stratégie en matière d'enquête	5
B. Composition de l'Équipe d'enquêteurs	7
III. Travaux d'enquête : collecte et stockage des éléments de preuve	8
A. Collecte d'éléments de preuves documentaires et numériques	8
B. Collecte de preuves scientifiques et excavation de charniers	9
C. Collecte de preuves testimoniales et protection des témoins	11
D. Capacités d'analyse et résultats	12
E. Stockage et gestion des éléments de preuve	13
IV. Établissement des responsabilités en collaboration avec les acteurs nationaux	14
A. Dialogue et coopération avec le Gouvernement iraquien	14
B. Renforcement des capacités des autorités iraqiennes	15
C. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne	16
V. Appui aux procédures en cours au niveau national	18
VI. Coopération à l'appui des activités de l'Équipe d'enquêteurs	19
A. Dialogue avec les États Membres	19
B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies	19
C. Coopération avec d'autres entités	20
VII. Promotion de l'application du principe de responsabilité au niveau mondial	21
VIII. Financement et ressources	22
IX. Perspectives pour l'Équipe d'enquêteurs : priorités et difficultés	22
X. Conclusion	24

I. Introduction

1. Le quatrième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est présenté ici au Conseil de sécurité.

2. Durant la période à l'examen, l'Équipe d'enquêteurs a poursuivi ses enquêtes conformément à son mandat, qui consiste à appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) à rendre compte d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide.

3. Les travaux de l'Équipe d'enquêteurs ont été menés conformément aux dispositions de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité et au mandat relatif aux activités de l'Équipe d'enquêteurs en Iraq (S/2018/118, annexe), tel qu'approuvé par le Conseil le 13 février 2018. Le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs a également continué à collaborer étroitement avec les autorités nationales, les chefs et les acteurs religieux et les organisations non gouvernementales pour venir en aide aux survivants et faire en sorte que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que l'EIIL réponde de ses actes, conformément au paragraphe 3 de la résolution 2379 (2017).

4. La période couverte par le présent rapport s'inscrit dans un contexte que caractérisent trois défis considérables : a) la persistance d'un environnement politique complexe en Iraq, particulièrement en novembre et décembre 2019 ; b) l'évolution de la situation en matière de sécurité qui s'est fait jour en janvier 2020 ; et c) la pandémie de COVID-19 qui a commencé à compromettre les opérations en février. L'Équipe d'enquêteurs a relevé ces défis en adaptant sa stratégie en matière d'enquête et son travail sur le terrain afin de tirer le meilleur parti des principales possibilités de collecte d'éléments de preuves tout en assurant la sécurité de tous ses membres. Dans cet environnement complexe, les autorités irakiennes ont continué à fournir une aide précieuse à l'Équipe d'enquêteurs dans la conduite de ses activités.

5. Le présent rapport décrit à la fois les progrès considérables réalisés au cours de la période à l'examen et les défis auxquels l'Équipe d'enquêteurs continue de faire face dans la conduite de ses travaux. Il est présenté à un moment charnière, où l'Équipe d'enquêteurs passe du stade des priorités initiales en matière d'enquête au stade de la constitution des dossiers et de l'analyse, et met en place des unités d'enquête supplémentaires sur le terrain, pour s'assurer qu'elle est en mesure d'enquêter sur les crimes commis par l'EIIL contre toutes les communautés en Iraq.

II. Orientation stratégique et structure de l'Équipe d'enquêteurs

A. Stratégie en matière d'enquête

6. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a continué à observer de près sa stratégie en matière d'enquête et à l'adapter afin de renforcer sa capacité de fournir un soutien concret aux procédures internes relatives aux crimes commis par l'EIIL. Elle a conservé sa capacité de répondre efficacement aux demandes d'assistance ciblées liées à ces procédures tout en veillant à rester en mesure de poursuivre efficacement ses enquêtes à moyen terme devenues plus nombreuses.

Priorités en matière d'enquêtes de fond

7. L'Équipe d'enquêteurs a continué à progresser en ce qui concerne ses priorités en matière d'enquêtes stratégiques, un certain nombre de pistes ayant désormais mené à la phase de consolidation des preuves et d'analyse juridique.

8. L'Équipe d'enquêteurs a reçu récemment des données d'appels provenant de fournisseurs de services de téléphonie mobile irakiens et correspondant à des périodes et des lieux géographiques liés à l'enquête sur les attaques commises par l'EIIL contre la communauté yézidie dans le district de Sinjar en août 2014, ce qui est une occasion importante d'étoffer les dossiers concernant les auteurs présumés. L'Équipe d'enquêteurs a également élargi la collecte de témoignages pertinents pour cette enquête, en s'appuyant sur son expertise en matière d'évaluation et de soutien psychosocial pour s'assurer que les survivants et les témoins les plus vulnérables puissent se faire connaître et présenter leurs récits.

9. L'enquête sur les massacres de cadets non armés et de personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit en juin 2014 a bénéficié de la coopération constante avec la commission judiciaire nationale créée pour enquêter sur ces crimes, qui a notamment communiqué à l'Équipe d'enquêteurs les rapports anthropologiques d'expertise médico-légale sur les exhumations et les autopsies ultérieures de victimes. L'équipe a également obtenu des témoignages de personnes ayant survécu à ces attaques.

10. En ce qui concerne l'enquête sur les crimes commis par l'EIIL à Mossoul entre 2014 et 2016, l'Équipe d'enquêteurs a bénéficié d'une coopération fructueuse avec les tribunaux nationaux irakiens et de contacts avec les organisations non gouvernementales, qui ont permis de faire progresser la collecte de traces écrites. Le début récent des travaux sur les sites de fosses communes dans la région de Mossoul, temporairement interrompus à l'heure actuelle en raison de la pandémie de COVID-19, constituera un axe important des prochaines activités d'enquête.

Crimes commis contre toutes les communautés en Iraq : création de deux unités d'enquête supplémentaires sur le terrain

11. Dans de précédents rapports, le Conseiller spécial a souligné la nécessité de veiller à ce que les activités de l'Équipe d'enquêteurs portent sur les crimes commis contre toutes les communautés prises pour cibles par l'EIIL en Iraq.

12. Conformément à cette priorité stratégique, l'Équipe d'enquêteurs a créé deux autres unités d'enquête sur le terrain spécialisées, grâce à des contributions extrabudgétaires apportées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique. Ces unités permettront d'avancer sur de nouvelles pistes d'enquête concernant les crimes commis contre les communautés chrétiennes, kaka'i, shabak, sunnites et chiites turkmènes en Iraq. Les premiers progrès comprennent l'achèvement du travail d'enquête scientifique sur les sites de charniers et la participation active des communautés locales aux enquêtes concernant la destruction par l'EIIL de sanctuaires religieux et d'autres sites du patrimoine culturel.

13. Un tableau plus complet des progrès réalisés dans la collecte et l'analyse d'éléments de preuve est dressé à la section III du présent rapport.

Appui thématique spécialisé aux activités opérationnelles

14. Parallèlement à l'élargissement du champ d'application de sa stratégie en matière d'enquête, l'Équipe d'enquêteurs a accru le soutien thématique spécialisé apporté aux enquêteurs dans des domaines transversaux pertinents pour les activités de collecte d'éléments de preuves.

15. Le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins a continué à fournir des conseils d'experts à tous les membres de l'Équipe d'enquêteurs afin de veiller à ce que les contacts entre les enquêteurs et les victimes et témoins soient conformes aux normes internationales. Un accent particulier a été mis sur la garantie d'une approche efficace en ce qui concerne les évaluations psychosociales et le soutien apporté aux victimes de traumatismes.

16. Le Groupe violence sexuelle et sexiste et crimes contre des enfants continue de jouer un rôle central en veillant à ce que le travail que l'Équipe d'enquêteurs consacre aux crimes relevant de la compétence de ce Groupe soit mené selon une approche cohérente et conforme aux meilleures pratiques internationales. À cet égard, les règles de base ont été actualisées afin d'assurer une approche centrée sur les survivants lors des entretiens avec les victimes et les témoins de violences sexuelles et sexistes ainsi qu'avec les enfants victimes et témoins. Une contribution financière émanant des Émirats arabes unis a permis de renforcer les activités d'enquête et d'analyse de ce Service.

17. Grâce aux fonds extrabudgétaires versés par l'Allemagne, l'Équipe d'enquêteurs a également pu mettre en place des moyens spécialisés pour aider les enquêteurs à analyser les aspects financiers des crimes commis par l'EIL. En outre, un service de la numérisation des éléments de preuve est en cours de création, et dirigera les travaux que l'Équipe d'enquêteurs consacre à la numérisation et à l'archivage des éléments de preuve existants conservés par les autorités nationales.

B. Composition de l'Équipe d'enquêteurs

18. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a fait de nouveaux progrès pour ce qui est de pourvoir les postes dans l'ensemble de la structure de ses effectifs, un total de 129 fonctionnaires qui travaillent maintenant avec elle. Les efforts se sont poursuivis pour assurer un équilibre géographique et entre les sexes, les femmes représentant actuellement 49 % du personnel des services organiques et d'appui. Tous les groupes régionaux de l'ONU continuent d'être représentés.

Recours au savoir-faire national

19. Progrès considérables, à la suite de consultations approfondies entre l'Équipe d'enquêteurs et le Gouvernement iraquien, le Conseiller spécial a nommé au sein de l'Équipe d'enquêteurs huit autres experts irakiens en droit pénal, conformément au paragraphe 16 de son mandat. Lors de la sélection des candidats à ces postes, il a été fait particulièrement attention à ce que la composante iraquienne de l'Équipe d'enquêteurs reflète la diversité des communautés de tout l'Iraq. L'accent a également été mis sur l'inclusion des femmes et de toutes les langues afin de renforcer la capacité de l'Équipe d'enquêteurs à s'engager efficacement auprès de tous les survivants et témoins.

20. Consciente du rôle crucial que jouent les experts nationaux, l'Équipe d'enquêteurs a veillé à ce que les ressortissants irakiens représentent au moins un tiers des administrateurs au sein de sa structure d'effectifs et continue à explorer les possibilités de création de nouveaux postes d'experts nationaux grâce à un financement extrabudgétaire.

Mise à disposition de services d'experts par les États Membres

21. L'Équipe d'enquêteurs a de nouveau été encouragée par le soutien que les États Membres ont apporté en fournissant les services de personnel spécialisé conformément au paragraphe 14 de la résolution [2379 \(2017\)](#). Des experts mis à

disposition par les autorités nationales de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Australie, de la Finlande, de la Jordanie et de la Suède sont déjà intégrés à l'Équipe d'enquêteurs ou en train de l'être, et un certain nombre d'autres États ont confirmé leur intention de mettre du personnel à disposition.

Locaux et installations à la disposition de l'Équipe d'enquêteurs

22. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a ouvert un bureau à Dahouk qui sert maintenant de principal lieu d'activité pour quatre groupes d'enquête sur le terrain et pour le Groupe violence sexuelle et sexiste et crimes contre des enfants et crimes contre des enfants. Ce changement a permis aux enquêteurs d'avoir un accès plus direct aux sources de preuves et a favorisé des contacts plus étroits avec les survivants, les témoins et les communautés touchées.

23. La construction d'un laboratoire de criminalistique spécialisé devrait s'achever peu après l'assouplissement des restrictions de voyage à Bagdad liées à la COVID-19. Des installations ont également été mises en place pour permettre le traitement approprié des détenus qui participent à des entretiens dans les locaux de l'Équipe d'enquêteurs.

III. Travaux d'enquête : collecte et stockage des éléments de preuve

24. L'éventail des éléments de preuve documentaires et numériques recueillis par l'Équipe d'enquêteurs s'est considérablement élargi au cours de la période considérée. La collecte de preuves continue d'être dirigée par les groupes d'enquête sur le terrain, un total de 156 jours de missions sur le terrain ayant été effectués au cours des six mois précédents.

A. Collecte d'éléments de preuves documentaires et numériques

25. Au total, le lac de données probantes de l'Équipe d'enquêteurs représente actuellement 23,9 téraoctets de données de données, ce qui est le résultat de l'expansion des activités des groupes d'enquête sur le terrain en Iraq et du renforcement de la coopération opérationnelle entre l'équipe et les autorités nationales irakiennes. La coopération avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan, les communautés touchées et les organisations non gouvernementales est également restée au cœur des activités de collecte d'éléments de preuves.

26. Grâce à une coopération efficace avec l'appareil judiciaire irakien, l'Équipe d'enquêteurs a obtenu de fournisseurs de services téléphoniques irakiens plus de 2 millions d'enregistrements de données d'appels aux fins de son enquête sur les crimes commis contre la communauté yézidie à Sinjar. Elle a en outre reçu les numéros d'identité internationale d'équipements mobiles (IMEI) et les données des numéros de téléphone d'abonnés liés à des personnes d'intérêt. L'analyse de ces données devrait apporter une valeur ajoutée significative aux pistes d'enquête existantes et futures, notamment en permettant la recherche et la géolocalisation de suspects pendant les périodes pertinentes au regard de la commission des crimes. Des enregistrements des données d'appel et des données IMEI supplémentaires ont également été recherchés en relation avec les attaques menées par l'EIIL contre des cadets et du personnel militaire non armés près de Tikrit, en juin 2014.

27. L'Équipe d'enquêteurs a également travaillé en étroite collaboration avec la Direction du renseignement militaire du Ministère de la défense à la numérisation et à l'examen scientifique des éléments de preuve intéressant les crimes commis par

l'EIIL. Grâce à cette coopération, les données de téléphones cellulaires et de dispositifs de stockage de masse de l'EIIL, y compris des disques durs et des clés USB, ont été extraites et traitées par des experts en criminalistique, ce qui a permis d'accéder à un large éventail de documents internes, de données provenant de téléphones mobiles, de vidéos et d'images de l'EIIL.

28. Le Conseil supérieur de la magistrature et, plus largement, l'appareil judiciaire iraquien, sont restés des partenaires clés de l'Équipe d'enquêteurs pour ce qui est de la collecte d'éléments de preuve documentaires en mettant à disposition un large éventail de dossiers et de documents probants pertinents au regard des priorités en matière d'enquête. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a obtenu, avec le soutien de l'autorité judiciaire iraquienne compétente, plus de 200 rapports d'autopsie produits par la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé. Les rapports étaient pertinents au regard de l'enquête en cours sur les crimes commis par des membres de l'EIIL à Tikrit en juin 2014. L'Équipe d'enquêteurs a également bénéficié de la coopération solide et constante du Tribunal antiterroriste de Tellkeif, à Mossoul, qui a continué à communiquer des documents et des dossiers en rapport avec les priorités en matière d'enquête de l'équipe à Sinjar et à Mossoul.

29. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a également cherché à renforcer sa capacité d'exploiter des informations provenant de sources publiques dans le cadre de son travail d'enquête. À la lumière du large éventail de documents publiés par l'EIIL et d'autres entités et présentant un intérêt au regard des priorités en matière d'enquête, l'Équipe d'enquêteurs a exploité des solutions technologiques afin de réduire le temps et les ressources nécessaires pour identifier, analyser et cataloguer les éléments pertinents. À titre d'exemple, elle a récemment mis à l'essai un indexeur vidéo perfectionné en combinaison avec le système eGLYPH du *Counter Extremism Project*, afin de suivre et d'indexer automatiquement les visages des personnes présentant un intérêt dans les archives vidéo qu'elle a examinées, grâce à la reconnaissance faciale automatique. Ce travail a permis de constituer une vaste bibliothèque de visages et d'autres éléments physiques d'identification.

30. L'Équipe d'enquêteurs a également continué à recueillir un large éventail d'informations grâce à sa collaboration avec des institutions universitaires, des organes de presse et des organisations non gouvernementales. Dans ce contexte, elle a obtenu une série de documents internes de l'EIIL recueillis par les membres de la communauté yézidie après la libération de leurs régions d'origine.

B. Collecte de preuves scientifiques et excavation de charniers

31. L'Équipe d'enquêteurs a continué à donner la priorité à la collecte, à l'analyse et à la préservation d'éléments provenant des charniers et d'autres lieux de crime d'importance particulière. Ces activités ont été menées en étroite collaboration avec les chefs religieux et tribaux, les groupes de survivants et les autorités locales afin de s'assurer que le travail est mené en tenant compte des préoccupations de la population.

32. Durant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a convenu d'un nouvel ensemble de sites d'excavation avec la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé, en coopération avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan et la Commission internationale des personnes disparues. Les exhumations sur deux sites proches de Mossoul ont commencé en mars 2020, les travaux étant désormais temporairement suspendus en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19 en vigueur en Iraq. Ces exhumations reprendront dès que possible, en étroite consultation avec les autorités iraquiennes.

33. Consciente de l'importance de remettre rapidement les dépouilles aux familles, l'Équipe d'enquêteurs s'est efforcée d'aider les autorités irakiennes à finir d'identifier les victimes dont les corps ont été exhumés des fosses communes du village de Kojo, dans le district de Sinjar. En février, le Gouvernement irakien a annoncé que 62 victimes avaient été formellement identifiées. L'Équipe d'enquêteurs continue à travailler avec les autorités irakiennes pour identifier formellement les victimes restantes. Une cérémonie de remise des dépouilles mortelles organisée par les autorités irakiennes et les chefs de la communauté yézidie, en consultation avec l'Équipe d'enquêteurs et la Commission internationale pour les personnes disparues (CIPD), devait avoir lieu en mars 2020 mais a été reportée en raison des mesures relatives à la COVID-19.

34. Le Conseiller spécial a continué à faire valoir que l'identification de toutes les victimes doit être accélérée de toute urgence. En outre, il a souligné qu'il était crucial de veiller à ce que les proches des personnes identifiées soient pleinement associés au processus de remise des dépouilles aux familles, et fournissent notamment des informations avant la divulgation des noms des personnes identifiées. L'Équipe d'enquêteurs travaillera en étroite collaboration avec les autorités irakiennes, les survivants et les dirigeants de la communauté yézidie pour y veiller.

35. En vue de renforcer les capacités des autorités irakiennes dans ce domaine, l'Équipe d'enquêteurs a contribué à la mise en place d'un système moderne d'identification des victimes de catastrophes à la fois à la Direction médico-légale et à la Direction chargée des charniers. Grâce à ce système, les autorités irakiennes pourront utiliser des techniques de pointe pour traiter de grandes quantités de données relatives aux personnes disparues et aux victimes et provenant des principaux lieux de crime. Le système a également été installé dans les locaux de l'Équipe d'enquêteurs à Bagdad, ce qui permet de renforcer la coopération entre l'équipe et les autorités irakiennes dans ce domaine, conformément au mandat de l'équipe. Cette dernière a en outre procuré des équipements, du matériel, des logiciels et des articles médicaux consommables de criminalistique sophistiqués à l'appui des efforts collectifs visant à accroître la rapidité avec laquelle les sites de charniers peuvent être fouillés et analysés conformément aux normes internationales. Des appareils photographiques de réalité virtuelle à 360 degrés et un scanner laser tridimensionnel (3D) portable adapté aux applications en matière d'anthropologie judiciaire et d'examen médical ont été fournis. Des experts légistes internationaux membres de l'Équipe d'enquêteurs ont dispensé une formation à leurs homologues des autorités nationales irakiennes aux fins du déploiement de ces ressources.

36. L'Équipe d'enquêteurs a également considérablement élargi le champ des levés numériques sur les scènes de crime effectués sur les principaux sites, y compris les charniers, en rapport avec les priorités de l'équipe en matière d'enquête. Cette tâche a notamment consisté à recueillir des données provenant des levés effectués sur les lieux de crime, y compris le balayage laser tridimensionnel, la modélisation 3D, les enregistrements de réalité virtuelle à 360 degrés et l'imagerie aérienne 4K sur des sites à Sinjar, Mossoul et Tell Afar. Les analystes en criminalistique numérique de l'Équipe d'enquêteurs convertissent ensuite ces éléments visuels en diagrammes bidimensionnels et tridimensionnels complets, et qu'en environnements de réalité virtuelle et de réalité augmentée.

37. L'application de ces technologies a permis de recueillir de nouveaux moyens de preuve pouvant être utilisés dans les procédures nationales. En outre, les éléments d'imagerie et de réalité virtuelle sont des outils efficaces qui aident les enquêteurs à obtenir des informations auprès de témoins en relation avec des scènes de crime spécifiques. La collecte et la conservation d'images numériques et d'éléments de preuves matériels sur les principales scènes de crime sont devenues de plus en plus

urgentes compte tenu de l'accélération des efforts de reconstruction en Iraq. L'Équipe d'enquêteurs collabore également avec SITU Research, une entreprise de recherche appliquée interdisciplinaire, dans le cadre de l'élaboration d'une plateforme numérique sophistiquée pour la présentation et l'analyse électroniques des différents moyens de preuves recueillis par l'équipe.

38. Comme indiqué ci-dessus, la construction du laboratoire de criminalistique spécialisé dans les locaux de l'Équipe d'enquêteurs devrait s'achever peu après l'assouplissement des restrictions de voyage à Bagdad liées à la COVID-19. Cette structure renforcera la capacité de l'Équipe d'enquêteurs d'effectuer toute une série d'examen scientifiques, notamment l'examen de documents, l'authentification et l'amélioration de la qualité de documents vidéo et audio, l'examen criminalistique d'éléments de preuves numériques et l'exploitation de systèmes d'information géographique. Ce laboratoire constituera également un environnement dans lequel une formation spécialisée visant au renforcement des capacités pourra être dispensée aux autorités irakiennes.

C. Collecte de preuves testimoniales et protection des témoins

39. La collecte des témoignages de survivants et de témoins de crimes commis par l'EIIL est restée une priorité absolue de l'Équipe d'enquêteurs. En menant ce travail conformément à sa stratégie de protection des témoins, l'Équipe d'enquêteurs a cherché à s'assurer que les victimes les plus vulnérables, en particulier celles qui ne se sont pas senties capables de participer aux processus d'établissement des responsabilités, reçoivent le soutien et la protection nécessaires pour présenter leurs témoignages.

40. Le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins a continué à aider les groupes d'enquête sur le terrain en procédant à une évaluation psychologique des survivants et des témoins pour les préparer aux entretiens, avant qu'ils ne témoignent devant les enquêteurs. À cette fin, l'Équipe d'enquêteurs a recruté trois psychologues cliniciens, grâce à une contribution financière des Pays-Bas, pour l'aider à prendre en charge les témoins vulnérables. Ce soutien a été particulièrement important en ce qui concerne l'action menée par l'Équipe d'enquêteur auprès des personnes qui se trouvent dans les camps de déplacés du nord de l'Iraq, et a permis de veiller à ce que celles qui font entendre leurs récits ne soient pas exposés à un traumatisme supplémentaire.

41. La coopération avec les autorités irakiennes, y compris avec les juges d'instruction, le Ministère de la justice et les autorités pénitentiaires, a été essentielle au début des entretiens avec les membres de l'EIIL détenus à Bagdad. La collaboration avec les homologues irakiens a permis de convenir de mesures de sécurité et de règles de base, et de faciliter ainsi la conduite des entretiens dans les locaux de l'Équipe d'enquêteurs. Conformément aux normes internationales et au cadre procédural existant de l'Équipe d'enquêteurs, des dispositions ont été prises pour faciliter l'accès à un conseiller juridique.

42. L'Équipe d'enquêteurs a également cherché à travailler avec ses homologues nationaux en Iraq pour renforcer le soutien psychosocial apporté aux survivants et aux témoins vulnérables de crimes commis par l'EIIL. En avril 2020, les experts psychosociaux du Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins, sous la direction du psychologue clinicien principal de l'Équipe d'enquêteurs, ont animé un atelier virtuel d'une journée avec des prestataires de soins de santé mentale irakiens afin de les sensibiliser à la nécessité de prendre soin de soi lorsque l'on travaille avec des personnes ayant survécu à des expériences traumatisantes extrêmes. À la demande du Gouvernement irakien, l'Équipe d'enquêteurs prévoit d'organiser

à l'intention des prestataires de soutien psychosocial un autre atelier consacré à des aspects essentiels tels que la conduite d'évaluations spécialisées et la gestion d'éléments critiques concernant la mémoire, la santé mentale et les éléments de preuve. L'atelier devait initialement se tenir en avril 2020, mais il sera organisé peu après la levée des restrictions de voyage liées à la COVID-19.

43. Les travaux de construction, dans les locaux de l'Équipe d'enquêteurs à Bagdad, de structures spécialement conçues pour permettre la conduite d'entretiens conformément aux normes internationales sont maintenant terminés. Ces structures permettent à l'équipe de mener des entretiens simultanés et sont dotées de l'infrastructure nécessaire pour interroger les détenus. Il existe une structure similaire spécialement conçue pour la tenue des entretiens dans les locaux du bureau de l'Équipe d'enquêteurs à Dahouk.

44. En avril 2020, l'Équipe d'enquêteurs a poursuivi son partenariat avec le Human Rights in Trauma Mental Health Program de l'Université Stanford, ou des membres nationaux et internationaux de l'équipe ont reçu une formation contextualisée en sept modules sur les meilleures pratiques établies pour l'accompagnement de personnes qui ont survécu à des traumatismes. Le cours portait sur l'utilisation de techniques d'entretien tenant compte des traumatismes subis, les moyens d'adapter les approches aux enfants témoins et victimes de crimes sexuels et sexistes, et l'initiative personnelle des membres de l'Équipe d'enquêteurs en matière de soins pour réduire le risque de traumatisme secondaire.

D. Capacités d'analyse et résultats

45. Tous les postes au sein du Groupe de l'analyse et des éléments de preuve sont désormais pourvus, des moyens supplémentaire étant fournis grâce à la mise à disposition d'experts par les États Membres. La priorité a été donnée à la garantie que la fonction analytique de l'Équipe d'enquêteurs répond aux priorités en matière d'enquête des groupes d'enquête sur le terrain. Conformément à cette approche intégrée, les analystes ont apporté un concours direct aux entretiens et aux missions sur le terrain menés par les enquêteurs.

46. L'Équipe d'enquêteurs continue de mettre à jour et d'affiner le recensement détaillé des membres les plus haut placés de l'EIIL responsables de la gouvernance et des activités militaires du groupe en 2014, en particulier ceux qui sont directement et indirectement impliqués dans les crimes sur lesquels l'équipe enquête. Les informations émanant de l'appareil judiciaire iraquien et d'autres autorités ont été d'une grande valeur et ont permis à l'Équipe d'enquêteur d'approfondir son analyse des structures décisionnelles et hiérarchiques de l'EIIL en 2014.

47. Sur la base d'une analyse des documents administratifs internes de l'EIIL recueillis par l'Équipe d'enquêteurs à ce jour, le Groupe de l'analyse et des éléments de preuve a également amélioré les produits analytiques concernant les structures de gouvernance secondaires de l'EIIL qui sont pertinents au regard des enquêtes de l'équipe. Il s'agit notamment d'informations sur les tribunaux et les dispositifs de répression de l'EIIL, qui permettent d'établir une liste des principaux administrateurs impliqués dans les crimes concernés.

48. Le Groupe de l'analyse et des éléments de preuve a également continué à produire des analyses et des évaluations thématiques à l'appui du travail des unités d'enquête sur le terrain, en incluant des domaines tels que la destruction de sites du patrimoine culturel et religieux, les entreprises de services monétaires et les réseaux de traite des êtres humains de l'EIIL. Avec le soutien du Groupe violence sexuelle et sexiste et crimes contre des enfants et crimes commis contre des enfants, une analyse

des politiques et des pratiques de l'EIIL qui sous-tendent l'esclavage et les pratiques d'esclavage sexuel, ainsi que les crimes commis contre les enfants ou les touchant, a également été réalisée. La fonction d'analyse financière créée au sein de l'Équipe d'enquêteurs permet également de compléter le soutien apporté aux unités d'enquête sur le terrain.

49. Dans le cadre des travaux actuellement menés par l'Équipe d'enquêteurs pour recueillir des informations sur les efforts engagés à l'échelle nationale pour établir les responsabilités et en vue d'identifier les faits nouveaux pertinents au regard de ses priorités d'enquête, les analystes et les enquêteurs de l'équipe ont assisté à des procédures internes engagées en Iraq, tant au niveau des provinces qu'à l'échelle du pays.

E. Stockage et gestion des éléments de preuve

50. Au cours de la période considérée, la capacité de l'Équipe d'enquêteurs de stocker et de gérer les éléments de preuve conformément aux normes internationales a été considérablement renforcée grâce à la mise en œuvre d'un système de gestion du cycle de vie des éléments de preuve global et adapté codé en interne par ses experts en systèmes de gestion de l'information. Ce système permet à l'Équipe d'enquêteurs de s'assurer que toutes les preuves et les métadonnées associées sont recueillies efficacement et conformément aux normes internationales, et qu'une chaîne de responsabilité et d'intégrité claire est maintenue.

51. L'élaboration d'une solution sur mesure pour la gestion des preuves a également permis à l'Équipe d'enquêteurs de répondre aux besoins spécifiques liés à son travail sur le terrain, en la dotant d'un système flexible qui permet aux enquêteurs et aux analystes de gérer électroniquement leur flux de travail, de retrouver l'origine des sources et de consigner toutes les activités et communications connexes. Le recours à l'expertise interne a également permis de réduire considérablement le temps nécessaire à l'acquisition et au déploiement du système complet de gestion du cycle de vie des éléments de preuve, tout en permettant des économies financières substantielles grâce à une plateforme de développement d'applications *low code*, sécurisée et économique.

52. Le système peut être utilisé dans les locaux de l'Équipe d'enquêteurs ou avec une application mobile, qui a également été développée par le Groupe de la gestion des systèmes informatiques de l'équipe. Grâce à l'application mobile, les enquêteurs et les analystes qui obtiennent des éléments de preuve lors de missions sur le terrain à Mossoul, à Tikrit ou sur d'autres sites peuvent capturer et enregistrer des images, des données de géolocalisation et des signatures numériques en utilisant leurs téléphones portables ou d'autres appareils mobiles. L'application enregistre également tout changement concernant le statut d'un élément de preuve donné et informe les enquêteurs ou les analystes, en temps réel, lorsqu'une action se produit en rapport avec cet élément.

53. L'élaboration et la mise en œuvre du système de gestion du cycle de vie des éléments de preuve ont été menés à bien parallèlement à l'installation des derniers éléments des applications et du matériel d'administration électronique des preuves (« e-discovery ») nécessaire à la gestion systématique et sécurisée des éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs. Un ensemble entièrement actualisé de règles de base relatives à la collecte, au stockage et à l'analyse des preuves, combiné à des séances de formation à l'intention de tous les enquêteurs et analystes, a été mis en place pour garantir une utilisation cohérente et efficace du progiciel *e-discovery*.

54. L'Équipe d'enquêteurs met également à présent la dernière touche à l'élaboration d'une application mobile sécurisée et structurée qui permettra aux membres des communautés touchées et à d'autres personnes de lui communiquer des informations pertinentes au moyen d'appareils mobiles ou d'ordinateurs personnels. Initialement développée dans le cadre des mesures prises par l'Équipe d'enquêteurs à la suite des limitations de voyage liées à la pandémie de COVID-19, l'application contient une série de questions et de champs de réponses, permettant aux personnes de communiquer des pistes et des informations à l'équipe, y compris des photographies, des documents numérisés et d'autres contenus. Il faut espérer que l'application servira d'outil de pré-évaluation efficace, réduisant ainsi la nécessité de rencontres en personne avec les survivants et les témoins. Actuellement à la phase d'essai, l'application devrait être déployée en juin 2020.

IV. Établissement des responsabilités en collaboration avec les acteurs nationaux

55. La bonne exécution du mandat de l'Équipe d'enquêteurs continue de reposer sur un partenariat avec les acteurs nationaux partout en Iraq. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a encore renforcé ses relations avec les autorités nationales, les chefs religieux, les organisations non gouvernementales et d'autres entités.

A. Dialogue et coopération avec le Gouvernement iraquien

56. Au cours de la période considérée, le Conseiller spécial a continué d'avoir des échanges avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement iraquien afin de renforcer la coopération en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Équipe d'enquêteurs.

57. Ces consultations ont notamment pris la forme de réunions de haut niveau avec le Président, le Ministre des affaires étrangères, le Président de la Cour suprême et du Conseil supérieur de la magistrature, le Directeur général du Département des organisations non gouvernementales, le Directeur du renseignement militaire et le Directeur du service de renseignement et de lutte contre le terrorisme du Ministère de l'intérieur. Au cours de la période considérée, le Conseiller spécial a également eu des réunions fructueuses avec le Président et le Premier ministre de la Région du Kurdistan sur les progrès réalisés par l'Équipe d'enquêteurs à ce jour et sur le renforcement de la collaboration essentielle avec les autorités locales.

58. La coopération avec le comité chargé par le Gouvernement iraquien d'assurer la coordination avec l'Équipe d'enquêteurs a été considérablement resserrée au cours de la période de référence, ce qui a permis d'établir un cadre d'action commun pour les principaux projets. Dans ce contexte, la coopération s'est poursuivie au sujet de la réalisation d'un grand projet de numérisation appuyé par une contribution financière de l'Union européenne. Le comité a désigné des points focaux dans les ministères et autres administrations compétents et a organisé une série de réunions de travail avec l'Équipe d'enquêteurs afin de s'assurer que les besoins et les priorités de toutes les entités nationales concernées étaient pris en compte eu égard à l'assistance à fournir dans le cadre du projet. Le comité a également joué un rôle central pour ce qui est de déterminer quels sont les autres domaines dans lesquels l'assistance de l'équipe pourrait être utilisée pour renforcer les capacités nationales, notamment la protection et l'accompagnement des victimes et des témoins.

59. L'Équipe d'enquêteurs s'est également félicitée de la coopération du comité en ce qui concerne la nomination d'experts nationaux en droit pénal au sein de l'équipe, conformément au paragraphe 16 du mandat de celle-ci, qui a marqué une étape importante dans l'officialisation de la structure du personnel de l'équipe.

60. Le Cabinet du Premier ministre a également continué à apporter une assistance opérationnelle essentielle à l'Équipe d'enquêteurs par l'intermédiaire du Centre national des opérations en fournissant un appui à 156 jours de missions sur le terrain au cours de la période considérée grâce à la coordination des moyens de sécurité pertinents, y compris le déploiement d'escortes armées si nécessaire. Comme indiqué ailleurs dans le présent rapport, l'Équipe d'enquêteurs a bénéficié de la coopération et du soutien solides de la Direction du renseignement militaire.

61. La coopération du système judiciaire iraquien a été cruciale au regard de certains des progrès les plus remarquables réalisés par l'Équipe d'enquêteurs dans la conduite de ses activités. En particulier, le système judiciaire iraquien s'est assuré la coopération des fournisseurs de services téléphoniques irakiens pour la conservation des données d'appels relatives aux crimes commis par l'EIIL en 2014 qui font l'objet d'une enquête de l'équipe, préservant ainsi une source de preuves potentiellement importante. Le Conseiller spécial remercie le Président de la Cour suprême et du Conseil supérieur de la magistrature pour ses conseils et son soutien au cours de la période considérée.

62. L'Équipe d'enquêteurs a également continué à se féliciter du soutien et de la coopération des autorités compétentes du Gouvernement de la Région du Kurdistan. La collaboration fructueuse s'est poursuivie avec l'équipe spéciale intergouvernementale créée pour faciliter la coopération entre le Gouvernement de la Région du Kurdistan et l'Équipe d'enquêteurs.

63. Un document de stratégie visant à renforcer les principes d'action commun relatifs à la mise en œuvre du mandat de l'Équipe d'enquêteurs a récemment été transmis au Gouvernement iraquien. Dans ce document sont évalués les progrès réalisés à ce jour quant aux activités de collecte de preuves et de renforcement des capacités. Y sont également définies les mesures essentielles pour faciliter les poursuites contre les membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide en Iraq, conformément au mandat de l'Équipe d'enquêteurs. Cette dernière a eu avec le Conseil supérieur de la magistrature et le Gouvernement iraquien des entretiens constructifs au sujet du mécanisme permettant d'aider les juges d'instruction irakiens à faire avancer ces affaires, qui inclut un programme de renforcement des capacités en préparation (voir paragraphes 65 à 69 ci-dessous).

64. Le Gouvernement iraquien a pris à cet égard des mesures en vue de l'adoption d'un texte de loi autorisant l'ouverture de poursuites en Iraq pour les actes perpétrés par l'EIIL comme étant constitutifs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. La Chambre des députés est toujours saisie de ce texte. Au cours de la période considérée, le Conseiller spécial a jugé encourageantes ses consultations de haut niveau avec le Gouvernement, au cours desquelles a systématiquement été reconnue l'importance de veiller à l'adoption et à la mise en œuvre de cette législation dans les meilleurs délais.

B. Renforcement des capacités des autorités irakiennes

65. L'Équipe d'enquêteurs a continué à faire tout son possible pour partager ses connaissances avec les autorités irakiennes et mettre à leur disposition une assistance technique conformément au paragraphe 39 de son mandat. Le renforcement de la communication entre l'Équipe d'enquêteurs et le comité national de coordination a

permis d'identifier les domaines prioritaires en matière d'assistance et de définir collectivement des interventions ciblées.

66. Comme indiqué plus haut, l'Équipe d'enquêteurs a lancé en avril 2020 un important projet d'assistance technique lié à la numérisation des éléments de preuves conservés par les autorités nationales irakiennes et par le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Ce projet, qui est soutenu par une généreuse contribution financière de l'Union européenne, devrait être achevé en octobre 2021. L'Équipe d'enquêteurs s'emploiera avec les entités participantes à dresser un inventaire exhaustif et à numériser les documents, les contenus numériques et d'autres éléments relatifs aux crimes commis par l'EIIL en Iraq, et intégrera ces informations dans sa base de données probantes.

67. Un programme de renforcement des capacités a été élaboré, qui reflète la collaboration croissante de l'Équipe d'enquêteurs avec le système judiciaire irakien. Dans le cadre de ce programme, une formation à la conduite des enquêtes sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide conformément aux normes internationales doit être dispensée aux juges d'instruction irakiens et aux autres acteurs nationaux. Cette assistance doit être fournie en prévision de l'adoption d'une législation nationale prévoyant l'ouverture de poursuites contre les membres de l'EIIL pour de tels crimes et comprendra une formation certifiée en droit pénal international et en droit international humanitaire dispensée par des experts internationaux de premier plan.

68. Comme indiqué au paragraphe 35 ci-dessus, l'Équipe d'enquêteurs a également continué à fournir des moyens de renforcement des capacités et du matériel technique à la Direction médico-légale et à la Direction chargée des charniers pour les aider dans leurs efforts liés aux fouilles des charniers, à l'analyse scientifique des éléments de preuve matériels et à l'identification et à la restitution des dépouilles des victimes. Des membres de la Direction du renseignement militaire ont également bénéficié d'un appui au renforcement des capacités et d'une formation à l'utilisation d'outils modernes d'extraction et d'archivage numériques, permettant l'examen scientifique d'éléments de preuve numériques conformément aux normes internationales. Cette formation a aidé la Direction à mener plus loin un projet d'archivage liés aux crimes commis par l'EIIL.

69. Les autorités irakiennes ont également sollicité le concours de l'Équipe d'enquêteurs en ce qui concerne la création éventuelle d'une section spécialisée dans la protection des témoins, comme le prévoit la législation nationale en la matière. Les premiers conseils ont été fournis par les experts en protection des témoins de l'Équipe d'enquêteurs, qui ont notamment évalué les structures potentielles. Un atelier de deux jours avec des homologues irakiens avait été prévu pour mars 2020 mais se tiendra maintenant peu après l'assouplissement des restrictions de voyage liées à la COVID-19. Le comité national de coordination a joué un rôle important de facilitateur pour ce qui est de la prestation de cette assistance par l'Équipe d'enquêteurs.

C. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne

70. Pour s'assurer que son travail d'enquête s'appuie sur les connaissances et l'expérience de toutes les communautés touchées en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs a continué à donner la priorité aux échanges avec les acteurs religieux, les groupes de survivants, les organisations non gouvernementales et les notables.

71. Depuis le début de ses travaux, l'Équipe d'enquêteurs est consciente qu'il importe de mobiliser les communautés religieuses en tant que partenaires de ses

activités. Cela est tout particulièrement déterminant eu égard à la stigmatisation historique et culturelle attachée à certains des crimes sur lesquels l'équipe enquête. Grâce à une communication et à une sensibilisation efficaces, l'Équipe d'enquêteurs a cherché à tirer parti du rôle que les chefs et les acteurs religieux peuvent jouer pour ce qui est d'aider les personnes qui ont survécu à des crimes commis par l'EIIL à venir témoigner, et de réduire le risque qu'elles soient stigmatisées à cause des crimes dont elles ont été victimes.

72. Dans cet esprit, le Conseiller spécial, s'appuyant sur son travail de proximité avec les communautés religieuses décrit dans les rapports précédents, a rencontré au cours de la période considérée de très nombreux chefs religieux, notamment le chef de l'Église catholique chaldéenne, le représentant de l'autorité religieuse chiite de Karbala, le président du Conseil iraquien sunnite de jurisprudence, le chef spirituel suprême de la communauté yézidie et l'archevêque syriaque orthodoxe de Mossoul.

73. Après ces échanges intenses, et suite aux consultations tenues avec les communautés religieuses lors de la visite en Iraq du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Adama Dieng, le Conseiller spécial et Chef de l'équipe d'enquête a été ravi de soutenir l'adoption le 6 mars 2020 par les dirigeants religieux des communautés chrétienne, kak'ai, chiite, sunnite et yézidie d'un document intitulé « Déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de Daech ». Exprimant dans ce document leur ferme rejet collectif de l'idéologie de l'EIIL, les communautés religieuses font toutes valoir la nécessité de prendre des mesures concertées pour tenir les membres de l'EIIL responsables de leurs crimes conformément à l'état de droit, en s'appuyant sur le travail de l'Équipe d'enquêteurs. Elles mettent également l'accent sur le soutien concret à apporter aux survivants des crimes commis par l'EIIL en Iraq.

74. Pour donner suite à la déclaration, l'Équipe d'enquêteurs et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger ont entrepris d'organiser conjointement une manifestation interconfessionnelle, qui se tiendra à Bagdad, afin de réunir les communautés religieuses iraqiennes pour examiner les mesures collectives à prendre pour mettre en œuvre les principes fondamentaux énoncés dans la déclaration.

75. L'Équipe d'enquêteurs a continué de s'employer à étendre ses activités de sensibilisation auprès des notables locaux, des groupes de survivants et des organisations non gouvernementales. Outre une coopération bilatérale étendue avec ces entités, des tentatives ont été faites pour mettre en place des forums collectifs où elles peuvent livrer à l'équipe leurs réflexions sur les difficultés auxquelles sont actuellement confrontées les communautés touchées.

76. Le 3 mars 2020, lors de sa visite en Iraq, le Secrétaire général adjoint a organisé une table ronde avec des représentants d'organisations non gouvernementales des communautés shabak, turkmène, kak'ai, chrétienne, sabéenne et yézidie. Au cours de la réunion, il a été noté que l'Équipe d'enquêteurs avait récemment créé deux groupes spécialement chargés d'enquêter sur le terrain sur les crimes commis contre ces communautés. Cette table ronde a permis à l'équipe de mieux comprendre les répercussions que les crimes commis par l'EIIL continuent d'avoir sur ces communautés, ainsi que les difficultés auxquelles font constamment face les survivants et les familles des victimes. L'Équipe d'enquêteurs remercie la Shlomo Organization for Documentation de l'aide qu'elle a apportée à l'organisation de cette rencontre s'agissant de la visite du Conseiller spécial et du Secrétaire général adjoint à Hamdaniya (également connu sous le nom de Baghdeda). Au cours de cette visite, les deux responsables ont rencontré l'archevêque de Baghdeda et des survivants appartenant à la communauté chrétienne.

77. Comme indiqué ci-dessous, sur la base de ces récents échanges constructifs, le Conseiller spécial a convoqué une réunion plus large d'organisations non gouvernementales en Iraq, qui se tiendra le 1^{er} juin 2020.

78. Au cours de la période considérée, les établissements universitaires irakiens ont été des partenaires importants de l'Équipe d'enquêteurs car ils lui ont fourni des informations contextuelles pertinentes se rapportant aux priorités en matière d'enquête et ont servi d'intermédiaires entre l'équipe et les communautés locales. Le 4 mars, le Conseiller spécial a participé à une rencontre organisée à l'Université de Mossoul pour faire mieux comprendre le mandat et les activités de l'Équipe d'enquêteurs parmi les communautés locales et étudier sous tous leurs aspects les répercussions que les crimes commis par l'EIIL à Mossoul continuent d'avoir. Cette rencontre a rassemblé plus de 200 participants et a réellement donné l'occasion à l'Équipe d'enquêteurs d'établir des contacts avec des témoins potentiels.

V. Appui aux procédures en cours au niveau national

79. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a continué à s'assurer que ses travaux contribuent aux mécanismes mis en place, en Iraq comme dans des États tiers, pour établir les responsabilités conformément à son mandat. Comme il est indiqué dans le présent rapport, la stratégie de collecte et de gestion des éléments de preuves reste axée sur la capacité de l'équipe à combler les lacunes structurelles relatives aux enquêtes et aux poursuites menées par les autorités nationales.

80. Cinq États ont officiellement contacté l'Équipe d'enquêteurs au sujet du concours qu'elle pourrait apporter aux procédures qu'ils ont engagées à l'échelle nationale concernant les crimes commis par l'EIIL, et un certain nombre d'autres États ont fait part de leur intention de solliciter une assistance dans un avenir proche. Les demandes ont principalement porté sur des crimes relevant des priorités initiales de l'équipe en matière d'enquête et sur des domaines comme l'analyse des enregistrements d'appels téléphoniques, la recherche des témoins et les entretiens avec ceux-ci. Les demandes récentes ont principalement porté sur la possibilité de faciliter la transmission directe des dépositions de témoins dans les procédures internes en cours devant des tribunaux nationaux.

81. L'Équipe d'enquêteurs en est à divers stades de coopération avec les autorités irakiennes et prévoit qu'au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport, elle sera en mesure, en partenariat avec les autorités, d'apporter un soutien concret dans le cadre d'autres procédures nationales en cours.

82. Les progrès réalisés dans la mise en place du système de gestion du cycle de vie des éléments de preuve de l'Équipe d'enquêteurs, combinés à une capacité accrue de recherche et de traitement des preuves grâce au progiciel *e-discovery*, ont renforcé encore la capacité de l'équipe à répondre aux demandes d'information émanant des autorités nationales. Ces moyens accrus ont récemment permis l'identification provisoire par les autorités nationales d'un État Membre d'informations pertinentes au regard des enquêtes en cours.

83. Comme indiqué dans le rapport précédent (S/2019/878), l'Équipe d'enquêteurs a été contactée par des procureurs finlandais à la suite d'un recours interjeté contre l'acquiescement de personnes accusées en première instance. Grâce à une coopération active avec le Gouvernement irakien, l'Équipe d'enquêteurs a facilité la présentation des dépositions de huit témoins irakiens, qui ont été directement intégrées dans la procédure d'appel finlandaise, et a également communiqué des données concernant des appels téléphoniques pertinentes dans le cadre de cette procédure. Au cours de la période considérée, les autorités finlandaises ont confirmé que la décision initiale du

tribunal de première instance avait été confirmée en appel. L'Équipe d'enquêteurs a été encouragée par les commentaires positifs émanant des procureurs finlandais et du juge président du tribunal saisi de l'affaire, concernant la valeur de l'assistance ainsi fournie.

VI. Coopération à l'appui des activités de l'Équipe d'enquêteurs

A. Dialogue avec les États Membres

84. Dans le prolongement des travaux d'enquête menés par l'Équipe d'enquêteurs en Iraq, diverses demandes ciblées d'informations ont été transmises à des États Membres conformément aux priorités de l'équipe en matière d'enquête. Le Conseiller spécial a également continué de s'employer à faire mieux connaître et soutenir le mandat et les activités de l'équipe lors de réunions de haut niveau à Bagdad et à New York.

85. En février, le Conseiller spécial a eu le plaisir de s'adresser à de très nombreux États Membres lors d'une manifestation ministérielle organisée par l'Alliance pour le multilatéralisme en marge du débat de haut niveau de la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, au cours de laquelle la question de la promotion du droit international humanitaire et de la lutte contre l'impunité a été abordée.

B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies

86. L'Équipe d'enquêteurs a continué à renforcer sa coopération avec les entités du système des Nations Unies pour étayer son travail opérationnel et s'assurer que les activités donnent la priorité à la cohérence de l'approche dans les domaines qui relèvent des mandats d'autres entités.

87. Du 1^{er} au 6 mars 2020, l'Équipe d'enquêteurs a facilité une visite du Secrétaire général adjoint. Au cours de cette visite, le Secrétaire général adjoint a tenu des réunions de haut niveau avec le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Il a également rencontré des groupes de survivants, des organisations non gouvernementales et des communautés touchées. L'accent a été mis sur la manière dont le travail de l'Équipe d'enquêteurs et du Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger pourrait être mis à profit avec efficacité et de manière unifiée afin de soutenir davantage les communautés pour ce qui est de répondre aux besoins des survivants.

88. L'Équipe d'enquêteurs a également poursuivi son étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), s'agissant en particulier de l'intégration en cours dans les effectifs de la MANUI de postes d'appui à la mission. Cette coopération est désormais étayée par un accord global de niveaux de services conclu au cours de la période couverte par le présent rapport. L'Équipe d'enquêteurs tient à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq, Jeanine Hennis-Plasschaert, pour son appui constant.

89. L'Équipe d'enquêteurs a également continué de collaborer avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans les domaines relevant de son mandat. Elle a été particulièrement reconnaissante du soutien et de la coopération du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et du Programme de soutien aux victimes du terrorisme en ce qui concerne les mesures qui peuvent être prises pour accompagner les survivants et les familles touchés par les crimes commis par l'EIIL. L'Équipe d'enquêteurs est également

sensible au soutien apporté par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, en particulier par son Programme opérationnel pour les applications satellitaires, qui a considérablement contribué à l'identification d'images satellites intéressant le travail d'enquête de l'équipe.

C. Coopération avec d'autres entités

90. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a cherché à accroître la participation des organisations non gouvernementales, des entités du secteur privé et des institutions universitaires à son action.

91. Comme indiqué plus haut, l'Équipe d'enquêteurs a continué à travailler en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales pour appuyer ses activités d'enquête et pour s'assurer que les communautés touchées qui contribuent aux efforts visant à établir les responsabilités reçoivent un soutien. Conformément à cette priorité, le Conseiller spécial a organisé deux tables rondes avec des organisations non gouvernementales, prévues en juin 2020. Ces rencontres serviront à lancer un dialogue plus large et continu avec les organisations non gouvernementales et les groupes de survivants et permettront de s'assurer que l'Équipe d'enquêteurs intègre leur expertise et leurs points de vue dans son travail.

92. Grâce à sa coopération avec le Human Rights in Trauma Mental Health Program de l'Université Stanford, l'Équipe d'enquêteurs a pu mettre ses échanges avec les survivants de traumatismes en conformité avec les normes les plus rigoureuses possibles. Au cours de la période considérée, elle a également activement collaboré avec Physicians for Human Rights afin de s'assurer que tous les enquêteurs de l'équipe, tant nationaux qu'internationaux, puissent s'inspirer des meilleures pratiques en matière de collecte et d'évaluation scientifiques d'éléments de preuve matériels des crimes commis par l'EIIL, une place importante étant faite aux crimes de violence sexuelle et sexiste commis contre les femmes, les adolescents et les enfants.

93. L'Équipe d'enquêteurs a également poursuivi ses échanges fructueux avec le Counter Extremism Project, notamment en tirant parti de la plateforme de recherche eGLYPH élaborée par cette organisation. Cette coopération a facilité la recherche de toute une série de contenus vidéo présentant un intérêt au regard des priorités en matière d'enquête de l'équipe.

94. Des consultations approfondies ont eu lieu avec de grandes entreprises technologiques au sujet de la possibilité d'utiliser d'autres logiciels d'intelligence artificielle pour aider les enquêteurs et les analystes à traiter de vastes ensembles de données. L'Équipe d'enquêteurs devrait être en mesure, grâce à ces partenariats et en s'appuyant sur les plans actuellement élaborés par ses propres experts techniques, d'intégrer davantage d'éléments de ce type dans ses travaux d'analyse au cours de la période qui sera couverte par le prochain rapport, en particulier la reconnaissance des langues et la traduction automatique, la reconnaissance optique de caractères et la recherche assistée par la technologie sur de gros volumes de fichiers hétérogènes dispersés.

95. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a également continué de s'employer à obtenir des informations et des éléments de preuve relatifs aux crimes commis par l'EIIL qui avaient été recueillis précédemment par d'autres entités. Cette pratique reste prioritaire afin de garantir que les efforts antérieurs ne soient pas inutilement répétés et que les témoins et les survivants ne subissent pas de nouveaux traumatismes. L'Équipe d'enquêteurs continue d'encourager les entités concernées à partager rapidement leurs informations afin qu'elles puissent être intégrées utilement

dans ses enquêtes. Une telle coopération devrait garantir une approche axée sur les survivants et fondée sur le consentement éclairé des témoins.

96. En avril, l'Équipe d'enquêteurs a eu l'honneur d'inviter Benjamin B. Ferencz, ancien procureur du Tribunal de Nuremberg, à s'exprimer par visioconférence pour inaugurer une série de conférences sur des questions de justice pénale internationale organisées à l'intention des membres de l'équipe recrutés sur les plans national et international.

VII. Promotion de l'application du principe de responsabilité au niveau mondial

97. Durant la période considérée, le Conseiller spécial a poursuivi ses efforts conformément au paragraphe 3 de la résolution 2379 (2017), pour encourager dans le monde entier le lancement de poursuites pour les actes commis par l'EIIL pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide, et pour que les intérêts des survivants soient pleinement reconnus.

98. À cet égard, l'accent a été mis sur la nécessité de veiller à ce que l'expérience et les meilleures pratiques élaborées par l'Équipe d'enquêteurs dans le cadre de son travail d'enquête sur le terrain en Iraq guide les mesures prises par les autorités nationales dans le monde entier pour enquêter sur les crimes commis par l'EIIL et en poursuivre les auteurs. À cette fin, l'Équipe d'enquêteurs met au point un certain nombre de supports de connaissance à l'usage des autorités nationales.

99. Dans le cadre de sa coopération avec le programme Human Rights in Trauma Mental Health de l'Université Stanford, l'Équipe d'enquêteurs élabore actuellement un manuel des meilleures pratiques sur le terrain visant à dispenser des conseils pratiques et réalistes aux enquêteurs qui travaillent avec des victimes vulnérables afin de veiller à ce que les enquêtes criminelles soient menées en tenant compte des traumatismes subis. En outre, l'Équipe d'enquêteurs en est aux premières étapes de l'élaboration d'un manuel dans lequel sont énoncés des conseils à l'intention des autorités nationales concernant les poursuites engagées contre les auteurs des crimes sexuels et sexistes et de crimes contre des enfants dans le cadre du droit pénal international. Pour élaborer ce manuel, l'Équipe d'enquêteurs s'appuiera sur son expérience de telles affaires, ainsi que sur des précédents internationaux de plus grande envergure.

100. En décembre 2019, le Conseiller spécial a participé à une table ronde lors du Forum de Doha sur le thème « Favoriser le rapatriement des combattants terroristes étrangers ». Le Conseiller spécial a évoqué le soutien que l'Équipe d'enquêteurs pourrait apporter, grâce à sa collaboration avec les autorités irakiennes, aux autorités nationales qui cherchent à élargir la base de données probantes pouvant permettre d'engager des poursuites contre d'anciens membres de l'EIIL.

101. Au cours de la période concernée, l'Équipe d'enquêteurs a également lancé son site Web (www.unitad.un.org). Le site présente un aperçu des activités entreprises à ce jour et des principaux documents et ressources liés au mandat de l'équipe. Dans l'avenir, l'Équipe d'enquêteurs cherchera à utiliser le site Web comme une plateforme permettant aux survivants, aux membres des communautés touchées et à d'autres personnes de la contacter et de lui communiquer des informations utiles aux travail qu'elle mène.

VIII. Financement et ressources

102. Si le budget ordinaire approuvé par l'Assemblée générale couvre les besoins essentiels en personnel et en infrastructures, l'Équipe d'enquêteurs continuera de compter sur les contributions financières individuelles au fonds d'affectation spécial destiné au financement des principales activités spécialisées qu'elle mènera dans le cadre de son mandat. Les contributions extrabudgétaires revêtiront vraisemblablement une importance encore plus grande dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

103. L'Équipe d'enquêteurs est reconnaissante aux nombreux États qui lui ont fourni un appui extrabudgétaire durant la période considérée. À cet égard, elle souhaite exprimer sa sincère reconnaissance à l'Union européenne pour la contribution significative apportée à l'appui d'un projet majeur de numérisation des éléments de preuve lancé en mars 2020, comme mentionné plus haut.

104. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord reste une source de soutien essentielle pour l'Équipe d'enquêteurs, ses contributions financières permettant à l'équipe d'accorder son attention aux crimes commis par l'EIIL dans toutes les régions de l'Iraq. Les États-Unis d'Amérique ont apporté un soutien financier important au travail de l'Équipe d'enquêteurs en ce qui concerne l'excavation des sites de charniers. Comme indiqué plus haut, une contribution financière de l'Allemagne a permis à l'équipe d'approfondir ses enquêtes sur les aspects financiers des crimes commis par l'EIIL.

105. Une contribution des Pays-Bas a permis à l'Équipe d'enquêteurs de recruter trois psychologues cliniciens, ce qui a assuré la continuité du soutien psychosocial apporté aux survivants et aux témoins. Une contribution du Danemark a financé le lancement d'un projet de renforcement des capacités destiné à aider les juges d'instruction iraqiens à mener des enquêtes conformes aux normes internationales. Le soutien apporté par les Émirats arabes unis continue d'étoffer la capacité du Groupe violence sexuelle et sexiste et crimes contre des enfants et crimes commis contre des enfants. L'Équipe d'enquêteurs est également reconnaissante aux Gouvernements chypriote, philippin, slovaque et qatari d'avoir contribué au fonds d'affectation spéciale.

106. L'Équipe d'enquêteurs continue d'encourager les États et les organisations régionales et intergouvernementales à lui verser des fonds et à lui fournir du matériel et des services, à l'appui de l'exécution de son mandat, conformément au paragraphe 14 de la résolution [2379 \(2017\)](#).

IX. Perspectives pour l'Équipe d'enquêteurs : priorités et difficultés

107. Comme indiqué plus haut, les implications de la COVID-19, ainsi que les complexités plus générales de l'environnement politique et en matière de sécurité en Iraq, ont constitué une série de défis pour l'Équipe d'enquêteurs alors qu'elle s'efforçait d'être à la hauteur des priorités stratégiques décrites dans la section IX de son précédent rapport ([S/2019/878](#)).

108. L'Équipe d'enquêteurs s'est efforcée d'être novatrice dans sa réponse, en veillant à ce que les progrès accomplis dans la collecte et l'analyse des éléments de preuve et la constitution des dossiers se poursuivent. Entre autres accomplissements majeurs, elle a élargi les sources de ses éléments de preuve et intégré des solutions technologiques répondant aux normes internationales dans tous les aspects de la collecte et de la gestion des preuves. Des nouveautés tels que le meilleur accès aux

enregistrements des données d'appel, aux données IMEI et aux données de l'EIIL extraites de supports numériques ont le potentiel de changer le paradigme des poursuites engagées contre des membres de l'EIIL en Iraq et dans le monde, s'ils sont exploités correctement.

109. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne l'assistance technique et le soutien apportés aux autorités iraqiennes. L'intégration d'experts nationaux en droit pénal dans l'Équipe d'enquêteurs aura également un effet considérable sur la capacité de celle-ci de mobiliser efficacement toutes les communautés en Iraq et de faire en sorte que les enquêtes s'articulent avec l'action menée à l'échelle nationale pour établir les responsabilités.

110. Certaines des priorités stratégiques énoncées dans le précédent rapport (S/2019/878) ont été revues en raison des répercussions de la COVID-19, en particulier l'achèvement d'une nouvelle série de fouilles sur des sites de charniers près de Mossoul, qui a été reportée juste après le début des travaux en mars 2020, et la restitution des dépouilles de victimes enterrées dans des fosses communes du village de Kojo et dont les corps ont été identifiés. L'Équipe d'enquêteurs s'efforcera de faire en sorte que ces activités soient menées à bien dès que la situation le permettra, en consultation avec les autorités nationales. Il est prévu de procéder à d'autres excavations de charniers plus tard en 2020, en fonction des contributions extrabudgétaires obtenues par l'équipe.

111. Compte tenu des progrès réalisés et des obstacles recensés au cours de la période considérée, les principales priorités stratégiques de l'Équipe d'enquêteurs pour les six prochains mois seront les suivantes :

- Numérisation et archivage, conformément aux normes internationales, des éléments de preuve relatifs aux crimes commis par l'EIIL dont disposent les principales autorités iraqiennes ;
- Exploitation de nouveaux moyens de preuve, y compris l'extraction numérique de dispositifs de stockage de masse, et collecte et analyse des enregistrements de données d'appel et de données IMEI en rapport avec des priorités en matière d'enquête et des personnes d'intérêt ;
- Étoffement des dossiers relatifs aux personnes d'intérêt en vue d'accroître le soutien direct que l'Équipe d'enquêteurs apporte aux procédures pénales internes ;
- Élargissement du soutien au renforcement des capacités des autorités iraqiennes dans des domaines tels que la criminalistique numérique, la protection et le soutien des témoins, et les enquêtes ouvertes pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide s'agissant d'actes commis par l'EIIL ;
- Déploiement de l'application mobile évoquée à la section III ci-dessus, afin de proposer une nouvelle plateforme permettant aux survivants, aux membres des communautés touchées et à d'autres personnes de communiquer des informations à l'Équipe d'enquêteurs ;
- Renforcement de la capacité de l'Équipe d'enquêteurs de s'occuper des enfants touchés par les crimes commis par l'EIIL, grâce à l'élaboration de politiques et de procédures plus efficaces en fonction du statut des enfants en tant que catégorie distincte de victimes.

112. L'Équipe d'enquêteurs continuera à mettre en œuvre ces priorités en étroite coopération avec le gouvernement iraquien, en s'appuyant sur le document de

stratégie actualisé récemment communiqué par l'équipe en tant que cadre d'action commune.

X. Conclusion

113. Au cours de la période considérée, le travail de l'Équipe d'enquêteurs a été marqué par des progrès significatifs s'agissant de la recherche et de la collecte de nouvelles sources d'éléments probants. Certains des défis fondamentaux auxquels sont confrontées les autorités nationales dans le cadre des poursuites engagées contre les membres de l'EIIL pourront ainsi être relevés. Grâce à la collecte et à l'exploitation des données d'appel et des enregistrements connexes, à l'extraction numérique scientifique de preuves à partir d'appareils auparavant utilisés par l'EIIL et à la numérisation de documents conservés par les autorités iraqiennes, l'Équipe d'enquêteurs peut élargir considérablement la base sur laquelle les processus d'établissement des responsabilités peuvent être mis en place.

114. L'Équipe d'enquêteurs se trouve donc à un moment charnière de son travail. Les modalités de collecte des preuves ont été établies, les ressources techniques et financières sont en place et un partenariat fondé sur la confiance et le soutien a été établi avec les autorités iraqiennes, les communautés locales et les chefs religieux. Grâce au progiciel *e-discovery* et au système perfectionné d'administration de la preuve désormais en place, il est déjà possible de découvrir des éléments de preuve existants qui peuvent combler des lacunes dans les procédures en cours. Au cours des six prochains mois, l'Équipe d'enquêteurs poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement iraqien pour tirer parti de cette possibilité, dans l'objectif d'obtenir l'ouverture d'une procédure nationale fondée sur les éléments de preuve recueillis par l'équipe, conformément à son mandat.

115. L'Équipe d'enquêteurs ne perd pas de vue la raison pour laquelle le Conseil a accédé à la demande du Gouvernement iraqien tendant à ce que soit établie une équipe d'enquêteurs internationale indépendante afin de garantir que l'EIIL soit amené à répondre des crimes qu'il a commis : faire triompher le droit des survivants à la justice, établir un bilan incontestable des crimes commis et exposer ainsi la perfidie du discours utilisé pour justifier les actes de l'EIIL. Dans les mois à venir, l'Équipe d'enquêteurs restera attachée à cet objectif commun, et comptera sur le soutien sans faille de la communauté internationale pour que les attentes légitimes des victimes et des survivants soient satisfaites.